
M.E.S., Numéro 129, Vol.2, juillet – août 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 31 juillet 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, juillet - août 2023

PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS VICTIMES DE NÉGLIGENCE FAMILIALE AU QUARTIER PAKADJUMA A KINSHASA

par

Casimir MPETSHI ETSHINDO WEPELEPELE

Chef de Travaux et Doctorant en Sociologie

Césarine BODI YANDI VOSO

*Chef de Travaux à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kidima et
Apprenante en Sociologie,*

Christelle KASIAMA AFAKA

Assistante et Apprenante en Anthropologie

Mireille BULAKALI NAMWEZI

Apprenante en Sociologie

(Tous) Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques

Université de Kinshasa

Résumé

Cette étude, tente de comprendre le fondement de la négligence des enfants à Kinshasa, en général, et au quartier Pakadjuma, en particulier, afin d'éclairer la possibilité de leur prise en charge. Cette investigation, cherche à connaître comment se présente les conditions de vie des enfants victimes de négligence familiale au quartier Pakadjuma, les causes et conséquences de ce phénomène, les formes de vulnérabilités dont sont victimes ces enfants et la place du travail social dans la prise en charge de ces enfants. Cette étude montre que les conditions de vie des enfants victimes de la négligence familiale à Kinshasa et à Pakadjuma, sont dégradantes et alimentent leur vulnérabilité. La pauvreté des parents, l'ignorance des droits de l'enfant par la population, l'irresponsabilité de l'Etat congolais, l'absence d'une politique sociale réaliste sont à la base du phénomène sous examen et ceci est à la base de plusieurs conséquences notamment, le rejet, la discrimination, la marginalité, l'exclusion, la privation des droits fondamentaux à l'enfant. Ainsi, à Pakadjuma, les enfants font face à plusieurs formes de vulnérabilité : sanitaire, sécuritaire, de logement, alimentaire, scolaire, etc., qui mettent en mal leur protection sociale.

Mots-clés : Protection sociale, enfant, victime, négligence, famille

Abstract

This study attempts to understand the basis of child neglect in Kinshasa, in general, and in the Pakadjuma district, in particular, in order to shed light on the possibility of their care. This investigation seeks to know how the living conditions of child victims of family neglect present themselves in the Pakadjuma district, the causes and consequences of this phenomenon, the forms of vulnerability of which these children are victims and the place of social work in the care care of these children. This study shows that the living conditions of child victims of family neglect in Kinshasa and Pakadjuma are degrading and fuel their vulnerability. The poverty of the parents, the ignorance of the rights of the child by the population, the irresponsibility of the Congolese State, the absence of a realistic social policy are at the base of the phenomenon under examination and this is at the base of several consequences in particular, the rejection, the discrimination, the marginality, the exclusion, the deprivation of the fundamental rights to the child. Thus, in Pakadjuma, children face several forms of vulnerability: health, security, housing, food, school, etc., which jeopardize their social protection.

Keywords : social protection, child, victim, neglect, family

INTRODUCTION

A Kinshasa, dans le quartier Pakadjuma, beaucoup d'enfants ne bénéficient presque pas d'attention de leurs parents et, leurs droits fondamentaux ne sont généralement pas respectés. En majorité de cas, les enfants sont victimes de négligence familiale. En parcourant le quartier, On constate que les enfants sont livrés à la belle étoile. Leur vie entière se passe dans la place publique, la rue, comme des mendiants, des voleurs, des individus dangereux, méfiants, pour tous ceux qui fréquentent le quartier. Les enfants ne fréquentent pas l'école, passe plus de temps dans la rue que dans la famille, pratiquent la délinquance. Des enfants filles se livrent précocement à la prostitution, sans que les parents s'interposent. Le libertinage est la règle dans l'univers des enfants. Les parents sont presque absents dans le processus d'encadrement de leurs enfants. Les besoins fondamentaux des enfants, leurs droits sont négligés et ne préoccupent personnes. Ils sont livrés à leur propre sort. La maltraitance des enfants est la règle générale dans le quartier.

Le choix porté à cette étude se justifie par l'expression moins humaine de l'expérience de vie parmi la majorité d'enfants, dans ce quartier de la commune de Limete. Notre souci de comprendre le fondement de la souffrance, la dégradation des conditions de vie des enfants victimes de négligence familiale au quartier Pakadjuma, a milité pour aborder cette étude. Cette étude, participe à créer un lien entre la problématique de la dégradation des conditions de vie des enfants, victimes de négligence familiale, et le travail social en RDC. Il s'agit, de permettre le développement d'une réflexion, dans un domaine scientifique moins développé en RDC. Cet article offre une opportunité pour la construction d'une politique sociale bien adaptée, en faveur des enfants victimes de négligence familiale, dans les quartiers défavorisés, en milieu urbains congolais. Elle interpelle l'Etat Congolais et d'autres structures qui s'occupent des enfants et de la famille, à doubler des efforts pour l'encadrement et la prise en charge des familles vulnérables et des enfants victimes de négligence, en vue de leur épanouissement.

La présente étude veut comprendre le fondement de la négligence des enfants dans le quartier Pakadjuma, afin d'éclairer la possibilité de leur prise en charge. D'une manière concrète, nous cherchons d'appréhender : les conditions de vie des enfants victimes de la négligence familiale; les causes et conséquences de leur situation de vulnérabilité ; les formes de vulnérabilités qui caractérisent leur vie et la possibilité d'accompagnement en leur faveur. Pour la collecte des données, nous avons utilisé la documentation, l'observation directe, qui nous a permis de visualiser l'expérience quotidienne des enfants victimes de la négligence familiale au quartier Pakadjuma. Enfin, l'entretien était utilisé pour la collecte des informations chez les enfants et les parents interrogés.

Sur le plan temporel, notre observation concerne la période allant de 2017-2023, pour la simple raison que cet espace de temps est caractérisé par la dégradation des conditions de vie de la population congolaise et ceci a occasionné l'immigration de plusieurs familles en détresse à Pakadjuma. Sur le plan spatial, notre champ d'observation est focalisé au quartier Pakadjuma, dans la Commune de Limete. Le choix de ce milieu, pour rappel, nous a été indiqué par la situation de la vulnérabilité dont sont victimes plusieurs enfants. Hormis cette introduction et la conclusion qui interviendra à la fin, cette étude comprend deux points. Le premier porte sur la compréhension des quelques concepts. Le deuxième concerne la présentation, analyse et interprétation de nos données de l'enquête sur le terrain.

I. COMPREHENSION DES QUELQUES CONCEPTS

Les principaux concepts de base à définir sont les suivants : protection sociale, enfant, condition de vie, enfant victime de négligence et famille.

1.1. Protection sociale

1.1.1. Définition

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux" (Gilles, 2021).

1.1.2. Mécanisme de protection sociale

La protection sociale repose sur deux types de mécanismes :

1°. *Les prestations sociales versées directement aux ménages* : elles peuvent être en espèces (pensions de retraite, indemnités journalières en cas d'arrêt maladie) ou en nature (remboursements de soins de santé) (Gilles, 2021).

2°. *Les prestations de services sociaux* : elles désignent l'accès à des services fournis à prix réduit ou gratuitement (crèches, hôpitaux), car financés par les organismes de protection sociale soit directement, soit par le biais de dotations (Gilles, 2021).

1.1.3. Logiques de prise en charge

Les prestations sociales peuvent répondre à trois logiques de prise en charge : assurance sociale, assistance ou protection universelle (Gilles, 2021).

1.3.1. La logique d'assurance sociale

L'assurance sociale a pour objectif de prémunir contre un risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail, etc.). Dans des pays, comme la France, les prestations sociales sont financées par des cotisations assises sur les salaires. Elles sont donc réservées à ceux qui cotisent mais aussi à leurs proches, au travers de la notion d'ayant droit (conjoint sans activité professionnelle ou enfants à charge, principalement). Par exemple, les salariés du secteur privé cotisent pour l'assurance chômage et peuvent bénéficier, en cas de licenciement, d'une allocation chômage. Ces prestations sont versées en contrepartie de cotisations, dites "contributives".

1.3.2. La logique d'assistance

La logique d'assistance vise à instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de pauvreté. La prestation assure un revenu minimum qui ne couvre pas nécessairement un risque spécifique. Elle est versée sous condition de ressources. Il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé pour en bénéficier. Parmi ces prestations, on y trouve les dix minima sociaux, dont le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés. Ces prestations sont qualifiées de "non contributives".

1.3.3. La logique de protection universelle,

La protection universelle a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses en faveur de tous les individus. Les prestations sont donc accordées sans conditions de cotisations et sans conditions de ressources. Elles sont identiques pour tous. C'est le cas de la protection universelle maladie qui permet à toute personne majeure qui travaille ou réside, de manière stable et régulière, pour bénéficier de la prise en charge de frais de santé.

1.2. Enfant

Définir l'enfant n'est toujours pas facile comme d'aucuns pouvaient l'estimer. Le concept d'enfant, dit-on, couvre un contenu complexe. Lorsque l'on se situe, par exemple, dans une perspective sociologique, préciser le sens de l'enfant peut nécessiter quelques discussions. On se demanderait, en réalité, qui est enfant et qui ne l'est pas. Ce faisant, la définition de l'enfant est donc à considérer selon le contexte social dans lequel on se situe. Si l'on s'en tient à l'aspect essentiellement général, il ne sera pas faux de considérer que tout le monde est enfant de son parent. De ce point de vue, il n'est pas rare de constater qu'un individu de 30, 40, voire 50 ans peut être considéré encore comme enfant devant son père, sa mère et ses grands-parents (Mpetshi, 2021).

Du point de vue purement psychologique, est enfant tout individu qui se comporte comme un enfant, quel que soit son âge. Il faut retenir que le critère psychologique se fonde sur la maturité ou le mental de l'individu. Ainsi, un homme âgé de 40, 50 ou 60 ans qui se comporterait comme un enfant serait assimilé aux enfants (Mpetshi, 2021). En biologie, l'enfant est considéré comme tel dans son aspect physique. C'est son âge qui est pris en considération. Dans cet aspect, l'enfant reste celui qui n'a pas encore accompli 18 ans (Mpetshi, 2021). Quant à la Charte africaine de droits et du bien-être de l'enfant, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie) le 2 juillet 1990, l'enfant est défini comme « une personne qui n'a pas encore l'âge de 18 ans accompli ». Ici c'est l'aspect biologique qui l'emporte.

Selon le Journal Officiel, l'enfant c'est toute personne, quel que soit le sexe (fille et/ou garçon), dont l'âge est compris entre 0 et 18 ans. L'âge de 18 ans est généralement accepté comme l'âge de la majorité, bien qu'il existe des exceptions juridiques dans certains pays au monde, par exemple, dans

le cas de l'âge légal du mariage auquel on peut faire un testament ou donner son consentement pour un traitement médical (Journal Officiel, 2009). La Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plutôt, en vertu de la législation qui lui est applicable » (Article 1^{er} de la Convention des droits de l'enfant). Nous adhérons à ce point de vue qui, en réalité, retient l'attention de législateur.

1.2.1. Droits fondamentaux de l'enfant

L'enfant, a-t-on déjà mentionné, reste l'une des personnes les plus vulnérables dans toutes les sociétés. A en croire l'UNICEF (2009), 9 millions d'enfants meurent chaque année dans le monde avant leur cinquième anniversaire. Tous les ans, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées, 101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Ces indications montrent à suffisance que des milliers d'enfants courent une variété de risques et sont victimes d'une multitude de vulnérabilités. Aujourd'hui, chaque communauté doit se mobiliser pour la protection des enfants, si l'on ne veut pas les voir massivement dans la marginalité. Pour ce faire, la garantie des droits fondamentaux de l'enfant mérite d'être promue pour la promotion de son bien-être. Cela dit, les 5 droits, considérés comme les plus fondamentaux, chez l'enfant, tel que nous renseigne l'UNICEF sont : identité, santé, éducation, protection et participation (Mpetshi, 2021).

1.2.2. Protection sociale de l'enfant en République Démocratique du Congo

La cartographie et l'évaluation du système de protection de l'enfant en RDC (2006), est un cadre qui nous apporte quelques éclaircissements à ce sujet. Selon ce document, il n'existe que très peu des données nationales précises sur les vécus des enfants victimes de négligences, d'abus, d'exploitation et de violence en RDC. Plus particulièrement, les données existantes sont insuffisantes, pour permettre une analyse sur le plan national, de la situation des enfants porteurs d'un handicap, en termes de nombre et de leur situation.

D'une façon ramassée, 25% d'enfants en RDC, soit un enfant sur quatre, ne vivent ni avec les mères, ni avec leurs pères, bien que les deux parents soient vivants. Une étude menée par REEJER en 2006 a fourni une première indication sur le nombre d'enfants de la rue en RDC. A ce sujet, ce pays comptait en 2006, 40.000 enfants de la rue dont 20.000 dans la ville de Kinshasa. D'une manière générale, en RDC, les enfants sont victimes d'abus physique et de violence, de mariage précoce, d'exploitation sexuelle, en conflit avec la loi, victimes du VIH/SIDA. Mais les données disponibles, comme indiqué ci-dessus, ne sont pas toujours disponibles (Mpetshi, 2021).

1.3. Concept de négligence

1.3.1. Définition et complexité de la négligence

Plusieurs raisons font en sorte qu'il est complexe de définir la négligence. Parmi ces raisons, en voici quelques-unes : Certains termes employés apportent de la confusion : « négligence » et « maltraitance », « violence » et « abus ». « Autant il faut prévoir de séparer les formes de maltraitements afin d'étudier les conséquences respectives, autant on doit reconnaître que de nombreux enfants sont soumis à plus d'une. En effet, le tiers des situations de négligence impliquerait également d'autres formes de mauvais traitements (Lacharité et Éthier, 2003). Et s'il est déjà difficile de tracer une ligne claire entre négligence et abus, il est encore plus difficile de distinguer les enfants victimes de négligence physique et ceux victimes de négligence émotionnelle (Erickson, Egeland et Child, 1996). La maltraitance regroupe les problèmes de violence, de négligence et d'abus sexuels (Éthier, 1999), (Brazelton et Greenspan, 2000), (Crittenden, 1999), (Hrdy, 2000), (Rohner, 1987). La maltraitance émotionnelle est parfois incluse dans la négligence.

- le phénomène de la négligence est souvent associé à d'autres problématiques (abus sexuel, abus physique, mauvais traitements psychologiques, violence conjugale et familiale, problèmes de santé mentale, toxicomanie, déficiences intellectuelles, pauvreté, etc.) dont il faut tenir compte.
- d'un point de vue légal ou clinique, les définitions de la négligence diffèrent quelque peu.
- l'identification des comportements appropriés des parents et des enfants évolue en fonction du choix des valeurs et des normes d'une collectivité et varie parfois à l'intérieur d'une même collectivité, d'une culture à l'autre, d'une société à l'autre, etc.

Les différentes sociétés à travers le monde, à une époque donnée, se construisent une conception des besoins fondamentaux des enfants. Il faut être conscient que la reconnaissance des besoins d'ordre physique, éducatif et psychologique peut différer d'une société à l'autre, d'une collectivité à l'autre. Toutefois, le besoin d'établir des relations affectives stables avec des personnes ayant la capacité et étant disposées à porter attention et à se soucier des besoins de l'enfant fait consensus dans la communauté scientifique internationale et dans les sociétés occidentales. Ce besoin englobe la plupart des autres besoins (Brazelton et Greenspan, 2000), (Crittenden, 1999), (Hrdy, 2000), (Rohner, 1987).

L'enfant doit d'abord avoir une réponse à son besoin d'établir des relations affectives stables avec des adultes qui sont disponibles. En l'absence de cette dimension essentielle, la satisfaction des autres besoins risque d'être insatisfaisante. Dans les cas de négligence, les adultes de l'entourage de l'enfant éprouvent une difficulté ou une incapacité à porter attention et à se soucier des besoins fondamentaux reconnus par la collectivité à laquelle ils appartiennent.

- La négligence peut être apparente ou invisible, mais les conséquences pour l'enfant peuvent être très graves.

1.3.2. Définition légale de la négligence

Au Québec, l'application de l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse reconnaît que la sécurité ou le développement d'un enfant est considéré comme compromis lorsqu'il se retrouve dans une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements psychologiques, d'abus sexuels ou d'abus physiques ou lorsqu'il présente des troubles de comportement sérieux. Il y a un certain chevauchement entre la négligence (besoins physiques, de santé et éducatifs) et les mauvais traitements psychologiques (besoins psychologiques).

a) Négligence :

1. Lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux :

- soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources;
- soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale;
- soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation.

2. Lorsqu'il y a un risque sérieux que les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux de la manière prévue.

b) Mauvais traitements psychologiques :

Lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale.

1.3.2.1. Une définition commune de la négligence

Dans la littérature, on retrouve différentes définitions qui se ressemblent, mais qui ont chacune leurs particularités. Nous avons retenu la définition suivante parce qu'elle illustre bien le phénomène complexe de la négligence et qu'elle témoigne des observations des cliniciens. On la retrouve dans le Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire (2005) et elle a été reprise dans le cadre du Programme National de Formation (2008-2009): « La négligence est une carence significative voire une absence de réponse aux besoins d'un enfant reconnus comme fondamentaux sur la base des connaissances scientifiques actuelles ou en l'absence de celles-ci (ou de consensus à propos de celles-ci), de valeurs sociales adoptées par la collectivité dont fait partie ce dernier.»

L'absence de réponse se définit davantage par une omission de gestes qui sont bénéfiques que par la présence de conduites parentales néfastes. Les besoins fondamentaux dont il est question sont d'ordre physique (alimentation, habillement, hygiène, logement, soins, etc.), éducatif (attitudes éducatives, stimulation, surveillance, encadrement, etc.) et psychologique (attention, affection, encouragement, etc.).

1.3.2.2. Une problématique systémique, multidimensionnelle

La négligence se manifeste par:

- Une carence significative (voire une absence) de réponse aux besoins d'un enfant. Ces besoins sont reconnus fondamentaux sur la base des connaissances scientifiques ou en l'absence de celles-ci, de valeurs sociales d'une collectivité donnée.
- Ces besoins sont d'ordre physique ou éducatif. La satisfaction de ces besoins repose sur un besoin primaire d'ordre psychologique, le besoin d'attention ou de disponibilité psychologique de la part de l'entourage de l'enfant. Ces trois types de besoins varient en fonction de la maturité de l'enfant.
- Cette carence ou absence de réponse à des besoins doit entraîner un risque significatif de conséquences négatives, connues empiriquement ou reconnues socialement, pour le développement de cet enfant.
- Cette carence ou absence de réponse à des besoins de l'enfant est attribuable à une difficulté significative ou une incapacité (circonstancielle ou chronique), du réseau social proximal de l'enfant, d'agir conformément aux normes minimales de soins physiques, psychologiques ou éducatifs reconnues à l'intérieur de la collectivité dont fait partie cet enfant. Cette difficulté significative ou incapacité est, en premier lieu, imputable aux parents (ou à tout autre adulte ayant la garde physique) de l'enfant. Toutefois, si ces derniers ne disposent pas de conditions minimales d'exercice de leurs responsabilités envers l'enfant, l'imputabilité de cette difficulté doit être aussi « diffusée » à d'autres acteurs faisant partie des divers contextes de développement de l'enfant (Lacharité et Éthier, 2003).

La négligence se présente sous forme de carences ou de lacunes dans la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant et résulte de deux perturbations:

1° Une perturbation du rapport entre l'entourage de l'enfant et ce dernier :

- Peu d'interactions.
- Interactions négatives entre le parent et l'enfant.

2° Une perturbation du rapport entre l'entourage de l'enfant et la collectivité :

- Isolement social.
- Réseau de soutien formel développé au détriment d'un réseau informel.
- Insularité de la famille.

1.3.3. Formes de négligence

Dans certains contextes, les situations suivantes peuvent entraîner de la négligence. Voici les principales formes de négligence (Cornet, 2020-2021):

1.3.3.1. Négligence physique :

- **Alimentation** : carence alimentaire entraînant un retard staturo-pondéral, un retard de développement crânien; privation de nourriture et mauvaise alimentation en sont la cause ou un surplus alimentaire entraînant l'obésité.
- **Habillement** : vêtements inadéquats selon les saisons ou selon la corpulence.
- **Hygiène** : malpropreté corporelle constante entravant sa santé, son estime de soi et sa socialisation.
- **Salubrité** : entretien ménager négligé.
- **Logement** : ameublement de base inadéquat, surpeuplement, absence de logement.
- **Sécurité** : présence de dangers physiques dans la maison.
- **Conditions inadéquates pour le bébé à naître** : abus de drogues, alcool, médicaments, comportements dangereux durant la période prénatale, la grossesse.

I.3.3.2. Négligence médicale : refus du parent à consentir aux soins nécessaires. Pour cette catégorie, le traitement est médical : examen, médicament pour l'enfant, suivi de la vaccination (ne concerne pas les parents qui, par conviction, choisissent de ne pas faire vacciner leur enfant).

I.3.3.3. Négligence éducative : omission de fournir les stimuli appropriés au développement de l'enfant tels que les stimulations ou le support à la fréquentation scolaire :

- **Surveillance** : absence des parents du domicile; enfants laissés dans la rue, etc.

- **Développement** : privation d'expériences assurant un bon développement (contacts avec d'autres enfants, d'autres adultes, participation à des activités, à des loisirs, etc.).

- **Encouragement de comportements délinquants** : comportements et mode de vie inadéquats.

I.3.3.4. Négligence émotionnelle : Besoin d'attention, besoin de sécurité, besoin d'estime de soi et besoin d'affection.

I.3.3.5. Négligence communautaire : absence ou insuffisance de ressources, de politiques ou de programmes destinés au soutien des enfants et des familles : Garderies dont les heures d'ouverture ne permettent pas les horaires non réguliers : variables, brisés, soir, fin de semaine. Présence inégale selon les territoires de ressources adaptées aux besoins. Absence de programmes d'accès à l'emploi qui rejoignent ces familles. Concentration de difficultés dans certains secteurs : pauvreté, criminalité, écoles recevant un haut niveau de jeunes présentant des retards d'apprentissage. Malgré certains efforts, il faut constater que l'amélioration des conditions de vie des familles aux prises avec la négligence n'est pas soutenue de façon suffisante et efficace pour agir efficacement sur les problèmes sous-jacents à la problématique tels pauvreté, isolement social, etc.

II. PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Le présent point est consacré à la présentation, analyse et interprétation de nos données de l'enquête sur le terrain. Mais avant, nous allons commencer par justifier notre démarche méthodologique qui nous a permis de collecter les informations sur terrain.

2.1. Organisation de l'enquête

Notre étude, rappelons-le, s'identifie dans la démarche qualitative. Son objet était celui d'entendre la parole donnée par les habitants du quartier Pakadjuma, afin de déceler les causes et conséquences du phénomène de négligence familiale des enfants au quartier Pakadjuma.

Comme on peut le constater, cette ligne d'analyse consiste essentiellement à chercher ce que les gens pensent de la situation qui est la leur et du monde qui les entoure. L'unité de l'enquête demeure l'individu qui, à son échelle livre son point de vue sur sa propre situation de la vie quotidienne. Dans cette perspective, il est donc possible d'atteindre le niveau social de la connaissance en nous appuyant en profondeur sur les cas particuliers. Il s'agit là, d'une spécificité de l'enquête qualitative. Tenant compte de la nature de notre sujet d'étude, un choix délibéré a été effectué pour l'étude de cas des enfants en situation de négligence familiale, au quartier Pakadjuma, dans la Commune de Limete.

Notre population de l'enquête est constituée par l'ensemble de la population du quartier Pakadjuma. Mais compte tenu de l'orientation qualitative de notre démarche et du fait que nous ne pouvions pas interroger l'ensemble de toute la population du quartier, il s'est avéré la nécessité de la sélection d'un nombre réduit d'individus pour répondre à nos préoccupations.

Si le terme de population désigne les caractéristiques du groupe social général que l'on souhaite analyser, l'échantillon désigne le nombre, nécessairement plus limité, d'individus que l'on va interroger. Lorsque l'on conduit une enquête quantitative, par questionnaire, on convient en général de sélectionner un échantillon qui va reproduire, en nombre plus limité, l'ensemble des cas, profils et situations possibles de la population générale de l'enquête. Ce principe n'est pas celui que l'on suit dans le cas d'enquêtes qualitatives où l'on va poursuivre une stratégie de recherche et de compréhension de la diversité des situations. Dans les approches qualitatives, on cherche le plus souvent à élaborer un échantillon diversifié, non calqué sur les caractéristiques statistiques de la population en général (Zune, 2010-2011; Mpetshi, 2023 et Mbalanda, 2013).

En ce qui nous concerne, nous avons recouru à l'échantillon de milieu géographique. L'idée est ici de choisir un lieu particulier comme unité d'analyse. Le chercheur choisit de constituer son MES-RIDS, n°129, vol. 2. juillet - août 2023

corpus empirique autour de quelques personnes, pour récolter ses données de l'enquête sur la vie d'une population dans un quartier bien déterminé. (Mpetshi, 2023 et Mbalanda, 2013). Pour ce faire, 15 entretiens approfondis avaient été réalisés avec une diversité d'acteurs au quartier Pakadjuma, pour besoin de notre analyse. La sélection des enquêtés s'est fait de manière aléatoire. Nous y avons procédé par la technique de boule de neige. C'est-à-dire, à partir de premier cas retenu, nous nous renseignons pour retenir le suivant, et cela, ainsi de suite. Pour échanger avec les différents acteurs ou enquêtés rencontrés sur le terrain, notre outil de collecte des données était l'entretien. Nous disposons d'un guide d'entretien qui comprenait des questions thématiques pour lancer l'échange avec nos interlocuteurs.

Nos entretiens se sont déroulés avec les acteurs individuels. Ceux-ci étaient composés de 10 parents des enfants victimes de négligence familiale et 5 enfants habitant le quartier Pakadjuma. Il s'agissait, pour nous, d'une manière de consulter ces derniers sur les conditions de vie des enfants victimes de négligence familiale et de leurs parents, etc. Le souci majeur était celui de savoir les causes qui amènent à la négligence des enfants au niveau de la famille.

Les entretiens étaient réalisés en Lingala qui est la langue locale comprise par tous les Kinois. Nous les enregistrons et avons l'obligation de les transcrire en français. Il y a lieu de signaler, ici, que ces entretiens étaient répartis en deux phases. La première consistait à écouter tous les acteurs sélectionnés pour rendre compte de la diversité de leurs points de vue. Mais, en même temps, cette première phase nous a servi aussi d'une étape ultime pour sélectionner les acteurs pertinents pour tenter de nous fixer sur les actions qu'ils jugeaient prioritaires pour sortir de leur vulnérabilité. Cela dit, la seconde phase de nos entretiens était essentiellement réservée à l'échange de vues avec les acteurs pertinents.

2.2. Présentation des données de l'enquête, analyse et interprétation

La présentation de nos données d'enquête est par thématique. Elle prend en compte : les conditions de vie, la prise en charge des enfants, les soins de santé, la connaissance de loi pour la protection des enfants, les perspectives pour l'amélioration des conditions de vie.

1° Conditions de vie des parents et enfants au quartier Pakadjuma

La première difficulté des habitants réside dans le logement. Ces résidents s'adonnent dans ce que eux-mêmes qualifie de logement de la débrouille qui, en règle général, ne leur protège pas des intempéries et des maladies. Il s'agit des baraquements de fortune, auxquels se contentent les nouveaux citadins venus de l'intérieur du pays, comme rapporté dans l'extrait de notre entretien ci-dessous :

Je vis ici depuis plus deux ans avec une amie. Toute ma famille est restée à Mbandaka (Equateur). Je me débrouille pour survivre: payer mon loyer et subvenir à mes besoins quotidiens. Il m'arrive de tomber malade, dans ce cas, je dois me battre pour me faire soigner. Je sais que ce n'est pas bien mais, je dois le faire pour vivre. La vie à Kinshasa est vraiment dure, je me bats," j'ai une vingtaine année. Les autorités doivent trouver des solutions pour nos conditions de vie.

Au cœur des mauvaises conditions de vie se trouve la pauvreté. Des parents démunis, sans revenu pour soutenir leurs enfants, subvenir à leurs besoins de base, sont désarmés de tout pouvoir de contrôle sur leurs enfants. Face à dilemme d'être parent et ne pas être à mesure de la prise en charge de ses enfants, le choix devient de mettre au marché ce que l'on peut, pourvu que l'on gagne un moyen de survie. Dans le cas d'espèce, à Pakadjuma, la vente de son corps, pour la femme, reste le seul choix comme rapporté ci-dessous :

J'ai deux enfants dont une fille de 12 ans. Sans nous débrouiller, nous ne pouvons pas vivre. Il faut faire des petites économies avec le peu d'argent que l'on gagne pour survivre. Comment je vais élever mes enfants sans argent ? La question de la prostitution, c'est ce problème. Même si vous ne voulez pas vous devez faire, sinon vous n'allez pas vivre. Pour résoudre le problème du commerce du sexe, ici, les autorités doivent d'abord penser à trouver des solutions sur nos conditions de vie. Les ONG qui viennent nous voir, nous font des promesses, parfois ils nous

prodiguent des conseils mais que font-ils réellement pour nous ? Nos conditions de vie sont médiocres.

L'extrait de l'entretien ci-dessus démontre que la négligence d'enfant pour les parents n'est pas un choix, mais une conséquence de la situation sociale dégradante. Il place cette problématique à une échelle complexe, qui invite les autorités politiques et les acteurs sociaux à des interventions concrètes en faveur de la population vulnérable de Pakadjuma. La parole rendue révèle la faiblesse des politiques et interventions sociales pour les populations en souffrance.

Un autre cas de figure est celui des personnes revenues au pays pour le cas de force majeure. Sans une structure d'accueil comme tissu de solidarité, en faveur des personnes en détresse, leurs enfants deviennent plus exposés à la négligence, comme nous pouvons découvrir dans l'extrait de notre entretien ci-dessous :

Moi, je suis mère des cinq enfants et nous sommes des refoulés de Brazzaville en 2016. J'ai choisi d'habiter Pakadjuma à cause du loyer qui me revient moins cher. Je me suis installée ici avec ma famille parce que je n'avais nulle part où aller. Nous payons le loyer à 30.000 FC. Je vis essentiellement du commerce des cacahuètes, parfois aussi de mes plantations de légumes. C'est avec ça que je nourris ma famille.

La perte d'autorité paternelle est aussi la cause de la négligence des enfants par la famille. La déchéance des emplois formels, le chômage de père de famille est vécu comme une perte de pouvoir de l'homme pour un meilleur contrôle de sa famille, comme témoigné ci-dessous :

Je vis ici à Pakadjuma, mais ce sont les femmes qui gèrent les foyers avec l'argent qu'elles gagnent. Pour au moins 2.000 FC, elles se font avoir très facilement. Je pense que la cause même de la prostitution, c'est la souffrance. Nous sommes insultés à cause de ces femmes. C'est bien de penser à les réorienter, mais après, vont-elles continuer à vivre dans ces conditions ? Elles ne travaillent pas. Ces femmes ont fait du sexe leur première source de revenu financier.

Comme on peut le constater, cette psychose que vit l'homme ne milite en aucun cas à l'encadrement des membres de la famille, dont les enfants.

2° Prise en charge des enfants

La prise en charge des enfants est conséquence de la situation socio-économique de leurs parents. Comme déjà abordées au point précédent, les conditions de vie dégradantes des parents est largement tributaire de la négligence des enfants par la famille, comme on peut le réaliser dans l'extrait de l'entretien ci-dessous:

Moi, j'ai 64 ans, et je suis chef du quartier. Avant je travaillais à l'ONATRA. Mais maintenant, je me débrouille pour la survie. Les enfants et les petits enfants m'aident aussi. Moi étant père et grand-père j'ai beaucoup de difficultés, car je n'ai pas d'emploi et comme je suis retraité de l'ONATRA et la société ne m'a même pas payé. J'ai des endroits ici à Pakadjuma que j'ai construits des engars pour la location, afin que je puisse avoir un peu d'argent pour subvenir aux besoins de ma famille.

Cet extrait d'entretien dénonce la situation sociale des retraités qui, dans la plupart de cas, ne bénéficient pas de leurs indemnités de retraite, ou encore, perçoivent des paiements dérisoires. La prise en charge des enfants est un problème sérieux pour un retraité, surtout, lorsqu'il doit aussi prendre en charge ses petits fils. Dans le cas d'espèce, il s'avère très difficile, d'autant plus que les enfants, eux-mêmes sont appelés à se débrouiller pour soutenir leurs parents et grands-parents.

La prise en charge est encore plus difficile si le tuteur des enfants est une veuve. Elle-même étant vulnérable, l'encadrement des enfants, l'accomplissement de leurs besoins de base deviant hypothétique, comme rapporté ci-dessous:

Je suis veuve et mère de 3 enfants. J'étais femme mariée à Kananga, mon mari était militaire. Quand il est mort, je suis rentrée à Kin, je n'avais pas d'endroit où aller, c'est pour cela que je suis venue à Pakadjuma. Je vends du savon et comme je n'ai pas beaucoup d'argent, je fais le travail de tout le monde ici, la prostitution pour essayer de nourrir les enfants. Mais comment maintenant payer leurs études, supporter leurs soins de santé?

C'est un grand problème. Heureusement maintenant on parle de la gratuité pour l'école, ils peuvent aller à l'école.

L'extrait de l'entretien ci-dessus démontre la vulnérabilité de la veuve, son incapacité de subvenir aux besoins des enfants, mais également, de garder sa dignité. La fragilité sociale est ici un ingrédient qui conditionne la négligence des enfants par les parents démunis. Il met en évidence l'avantage que peut apporter une mesure de politique publique qui prend en compte les préoccupations des personnes en situation difficile. C'est ainsi que la mesure de gratuité de l'enseignement prônée par la Constitution de la RDC du 18 février 2006 est saluée, lorsqu'elle peut intervenir pour atténuer la souffrance de la population.

3° Accès aux soins de santé

Face à la précarité environnementale, la population de Pakadjuma reste largement exposée aux maladies et manque toute possibilité d'action, au regard de sa situation sociale. Fréquenter un hôpital est pratiquement un luxe. L'automédication reste la règle générale, la population se confronte à des maladies que l'on peut facilement éviter, comme relaté ci-dessous :

Moi je ne sais pas actuellement mais, je suis arrivé ici à pakadjuma à l'âge de trois ans. Je souffrais beaucoup du paludisme et des vers intestinaux car j'avais toujours mal au ventre. Regardez comment nous vivons, nous n'avons pas des toilettes des canalisations pour faire passer les eaux usées, nous dormons comme des animaux .

Ce que je peux vous dire, l'endroit où nous vivons est très sale. La plupart d'enfants ici souffrent de la malnutrition, de typhoïde et de la malaria. Et pour la prise en charge médicale, on paye soi-même le médicament ou on amène les enfants seulement dans des dispensaires aux environs ici car beaucoup des mamans ici vivent seules sans maris et parfois il ya des complications et voire même les cas de décès.

A travers l'extrait de l'entretien ci-dessus, on constate que la population de Pakadjuma est bien consciente des conditions hygiéniques extrêmes dans lesquelles elle est soumise. Elle est consciente de danger et y demeure malgré elle. L'accès d'enfants aux soins de santé n'est pas garantie, à cause de la pauvreté des parents.

4° Connaissance de la loi portant protection de l'enfant

La connaissance de la loi portant protection de l'enfant est un problème épineux pour les enfants comme les parents, surtout lorsque beaucoup d'entre eux n'ont pas fréquenté l'école. La plupart d'entre eux baigne dans l'ignorance et n'ont aucune notion sur les dispositions portant protection de l'enfant comme on peut le constater dans l'extrait de l'entretien ci-dessous :

Moi, je suis un enfant qui ne va pas à l'école, je ne connais pas ces histoires de droit. Mais je vais aussi vous poser la question, est-ce que la loi que vous dites a vraiment un impact dans notre pays?, parce que si toi parents tu croises les bras ton enfant va devenir cheugue donc l'avenir des enfants dans notre pays est négligé. Chacun se débrouille, papa, maman ou enfant. On ne va pas juger quelqu'un. Si maman n'a rien, il va faire quoi?

5° Perspective d'avenir

L'avenir est très sombre pour la population de Pakadjuma qui ne croit pas à l'amélioration de leurs conditions de vie, à travers les politiques publiques. L'Etat ne leur inspire aucune confiance. Mais curieusement, elle ne doute pas que c'est par l'entremise de l'Etat seulement que des interventions sociales solides peuvent parvenir dans leur quartier, comme rendu ci-dessous :

Jamais l'Etat congolais peut faire quelque chose pour nous car vous n'êtes pas la première personne à passer ici.

Je demanderai à l'Etat congolais, étant que chef du quartier Pakadjuma, de nous regarder, envoyer les gens compétents pour venir nous aider, les ONG et d'autres organismes, car 3/4 de la population d'ici sont des femmes qui vivent seules avec leurs enfants et n'ont pas des moyens suffisants pour prendre en charge les enfants. La plupart des ces femmes ne vivent que de la prostitution. C'est tout ce que les mamans font et leurs filles, vous voyez? Nous, on est négligé, on ne compte pas aux yeux de l'Etat.

Je demande à l'Etat congolais de nous déplacer d'ici , nous donner même un endroit à Kinkole, parce que notre condition de vie ici n'est pas bonne. Beaucoup de mauvaises choses, on ne peut pas avancer.

Dans la parole rendue dans cet extrait de l'entretien, on constate que l'amélioration de la vie pour les habitants de Pakadjuma n'est pas envisagée dans leur quartier. Déplacer la population pour un autre espace est un souhait. Et la négligence ne concerne pas seulement les enfants, même les parents, eux-mêmes se sentent négligés par le pouvoir publique.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Dans cette étude intitulée « Protection sociale des enfants victimes de négligence familiale au quartier Pakadjuma à Kinshasa », notre objectif principal était celui de comprendre le fondement de la négligence des enfants au quartier Pakadjuma, afin d'éclairer la possibilité de leur prise en charge.

Au terme de cette étude, nous pouvons considérer que les principaux résultats sont les suivants :

- la négligence familiale des enfants est conséquente aux mauvaises conditions de vie dans leurs familles ;
- la prise en charge des enfants à Kinshasa et au quartier Pakadjuma est difficile par des parents qui, eux-mêmes, sont en situation qui sollicite qu'ils soient pris en charge, leur situation socio-économique étant précaire;
- l'accès des enfants à la santé, l'éducation, à une nourriture saine, au logement décent, bref, aux besoins de base, reste difficilement envisageable. Pakadjuma étant un quartier difficile accueillant des personnes en situation difficile, sans espoir de s'en sortir;
- la protection des droits des enfants, comme ceux des adultes, n'existe pas. Pakadjuma est un espace de laisser-aller et de laisser-faire; un ghetto marqué par une prostitution à grande échelle. La violation des droits des enfants reste massive;
- le choix de vivre à Pakadjuma n'est pas vraiment au goût des habitants qui y résident. Nombre d'entre eux souhaitent une délocalisation par les autorités dans les autres secteurs de la ville où ils peuvent s'épanouir;
- au final, on constate que la vulnérabilité des enfants à Pakadjuma concerne la protection de tous ses besoins de base et, par conséquent, de tous ses droits fondamentaux.

Suggestions

Au regard de la situation qui prédomine à Kinshasa et Pakadjuma :

- l'autorité publique doit repenser la situation générale de ce quartier, à travers une action sociale pour délocaliser la population ;
- des actions d'urgence doivent être envisagées avec le travail social pour la satisfaction des besoins de la population, spécialement pour les enfants ;
- une action pour le dépistage et la protection sanitaire doit être une urgence, au regard de l'ampleur de la prostitution ;
- la prise charge psychologique est une option à mettre en place pour la prise en charge de la population à Pakadjuma.

BIBLIOGRAPHIE

- Mata, J.E. (2005). *Conditions et niveau de vie : Panorama des mesures*.
- ACJQ,PNF. (2008-2009). *Cahier du participant, compétences spécifiques réseau, module 207, Intervention auprès des familles en situation de négligence. 25 septembre*.
- Boris, Cyrulnik. (2011). *Quand un enfant se donne «la mort»,* Paris, Éd. Odile Jacob.
- Blanchard, D. et al. (2003). *La négligence des enfants: des impacts sociaux importants*. Rubrique de l'Observatoire (GRAVE-ARDEC).
- Boulet, M.-C., Ethier, L. & Couture, G. (2004). *Événements de vie et traumatismes chez les mères négligentes. Santé mentale au Québec*.
- Capelier, F. (2015). *Comprendre la protection de l'enfance : l'enfant en danger face au droit*. Paris. Dunod.

- Chaumier, S. (2010). *Du cadre conceptuel à la mise en œuvre du repérage de la maltraitance infantile : impact de la loi du 5 mars 2007 sur les pratiques professionnelles sages-femmes*. Centre hospitalier universitaire de Rouen.
- Clémence, Cornet. (2020-2021). *Négligence parentale : état des lieux des connaissances des sages-femmes exerçant à Marseille*. Travail Pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-Femme. Aix Marseille Université.
- Delandsheere, G. (1979). *Dictionnaire de l'évolution et de la recherche en éducation*, Paris. PUF.
- Donnadieu, G. (1997). *Manager avec le social*, Paris, Editions Liaisons.
- Erickson, M.F. et Egeland, B., Child, Neglect. (1996). Dans Brière, J.N., Berliner, L., Bulkley, J.A., Jenny, C. et Reid, T. (éds). (1996). *The APSAC Handbook on Child Maltreatment*. Thousand Oak, California, London, Sage Publications. Dans Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP). *La négligence envers les enfants. Bilan des connaissances. En collaboration avec le Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN) de l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Avril 2008.
- Éthier, L.S. (1999). *La négligence et la violence envers les enfants*. Dans Habimana, E., Éthier, L.S., D. Petot et Tousignant, M. (dir.) (1999). *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*. Montréal et Paris, Gaëtan Morin éditeur.
- Gilles, Nezosi. (2021). *La protection sociale*, 2^{ème} édition, Paris, La documentation Française.
- Grawitz, M. et Pinto, (1971). *Méthode des recherches en sciences sociales*, Paris. Ed. Dalloz.
- Hrdy, Sarah, Blaffer. (2000). *The optimal number of Fathers : Evolution, Demography, and History in the shaping of Female Mate Preferences*. Annals of the New York Academy of Sciences.
- Katalayi, Mutombo, H. (2014). *Urbanisation et fabrique urbaine à Kinshasa : défis et opportunités d'aménagement*. Thèse de Doctorat en Géographie Humaine. Bordeaux 3.
- Lacharité, C. et coll. (2005). *Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire : Nouvelle génération*. Trois-Rivières (Québec) : GRIN/UQTR.
- Lacharité, C. et Éthier, L.S. (2003). *Services d'aide intégrée pour contrer la négligence. Description sommaire d'un modèle d'intervention*. [Document de travail du Groupe de recherche et d'intervention en négligence]. Université du Québec à Trois-Rivières. Dans Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP). *La négligence envers les enfants. Bilan des connaissances. En collaboration avec le Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN) de l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Avril 2008,
- Landry, M. et Banville, C. (2003). *Caractéristiques et balises d'évaluation de la recherche systémique*. Montréal. Presses de l'Université de Montréal.
- Mbalanda, Lawunda, W. (2007-2008). *L'urbanisation et la malaria à Kinshasa. Essai d'une sociologie de santé publique en République Démocratique du Congo*, Mémoire d'Etudes Supérieures en Sociologie de l'environnement. Université de Kinshasa.
- Mbalanda, Lawunda, W. (2012-2013). *Environnement urbain et vulnérabilités spatiales à Kinshasa. Contribution pour une gestion participative de la salubrité dans les quartiers pauvres*. Thèse de Doctorat en Sociologie de l'environnement. Université de Kinshasa.
- Mbalanda, Lawunda, W. (2019-2020). *Méthode d'analyse qualitative*. Première Licence Assistance Sociale. Institut National du Travail Social.
- Mbalanda, Lawunda, W. (2021-2022). *Sociologie générale*. L1 LMD Assistance Sociale. Institut National du Travail Social.
- Mianda, G. (1996). *Femmes africaines et pouvoir, les maraichères de Kinshasa*. Paris. L'Harmattan.
- Mpetshi, Etshindo Wepelepele, C. (2021). « Vulnérabilité et conséquences de divorce sur les enfants à Kinshasa », in *Revue de l'Université Simon Kimbangu de Kananga*, n°5.
- Mpetshi, Etshindo Wepelepele, C. (2021). « Contribution du travail social dans la gestion du phénomène Kuluna à Kinshasa », in *Revue de l'Université Simon Kimbangu de Kananga*, n°5.

- Mpetshi, Etshindo Wepelepele, C. (2021). « Promiscuité et vulnérabilité sanitaire dans les quartiers populaires de Kinshasa », in *Revue de l'Université Simon Kimbangu de Kananga*, n°5.
- Mpetshi, Etshindo Wepelepele, C. (2023). *Mobilisation collective pour la lutte contre les ravins à Kinshasa. Stratégies des acteurs, transformations et contraintes opérationnelles*. Mémoire d'Etudes Supérieures en Sociologie de l'environnement et des ravins. Université de Kinshasa.
- Mucchiellir, R. (1971). *Questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*. Paris. PUF.
- Muya, Mayoyi Musangu, B. (2021-2022). *Méthode de recherche en Sciences Sociales*, G2 Sciences Economiques et Gestion, Université Simon Kimbangu.
- Muhindo, Saghassa, D.M.. (2020). *Proposition de la reconstruction du quartier Mososo en éco-quartier*. Mémoire de Licence en Architecture. ISAU Kinshasa.
- RDC/PNUD. (2002). *Province de Kinshasa. Profil de pauvreté et conditions de vie*.
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale. (2006). *Cartographie et Evaluation du système de protection de l'enfant en République Démocratique du Congo : Rapport des principaux résultats*.
- Rohner, G. (1987). *Musée des beaux arts de quimper*. Paris. Prench Edition.
- Shomba, Kinyamba, S. (2017-2018). *Méthodologie de la recherche scientifique : analyse quantitative et qualitative*, Séminaire de troisième cycle en Sociologie, Université de Kinshasa.
- UNICEF. (2009). *Les droits de l'enfant. Dossier préparé pour le parlement des enfants*.
- Zune, M. (2010-2011). *Récolte et analyse de données qualitatives COPS 1212*. Notes de Cours, Université de Liège.
- Agence Nationale des Entrepreneurs Congolais
- Conférence des Nations-Unies sur le logement et le développement urbain durable, 17-20 Octobre, Quito, Equateur, 1976.
- Convention du droit de l'enfant
- <https://fr.wikipedia.org>
- <https://www.sangoyacongo.com/2016/03/pakadjuma-un-quartier-pas-comme-les.html?m=1>
- Journal Officiel, loi n°09/001 du 10 janvier 2009, portant protection de l'enfant.
- www.wikipedia.org